



## Résumé de la réunion

La 235<sup>e</sup> réunion s'est tenue à Montréal le 5 octobre 2017.

Étaient présents : *M. Pierre Philie*  
*M. Daniel Berrouard*  
*M<sup>me</sup> Marie-Ève Fortin*  
*M<sup>me</sup> Thérèse Spiegle*

*M. Putulik Papigatuk*  
*M. Charlie Arngak*

Secrétaire exécutive : *M<sup>me</sup> Michèle Séguin-Letendre*

### PROJETS ET AUTRES AFFAIRES

### ÉLÉMENTS DE DISCUSSIONS OU DÉCISIONS

Nouveau Président de la CQEK	<ul style="list-style-type: none"><li>La Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) accueille son nouveau Président, Monsieur Pierre Philie, nommé par le Conseil des Ministres le 13 septembre 2017.</li></ul>
Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties Inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>La Commission a convenu d'adresser des questions et commentaires au promoteur afin de poursuivre l'analyse des suivis environnementaux de 2015 et 2016.</li></ul>
Rapport annuel de surveillance environnemental 2015 et 2016, mine Raglan par Glencore Canada Corp.	<ul style="list-style-type: none"><li>La Commission a convenu d'adresser des questions et commentaires au promoteur afin de poursuivre l'analyse des suivis environnementaux de 2015 et 2016.</li></ul>
Projet de gravière Ippialuk I par la corporation foncière Nayumivik de Kuujuaq	<ul style="list-style-type: none"><li>Il a été décidé de non-assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.</li></ul>
Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik	<ul style="list-style-type: none"><li>Il a été décidé de non-assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. La Commission fait part de ses préoccupations relatives aux enjeux environnementaux liés à la multiplication des bancs d'emprunts et du choix des méthodes de constructions des maisons dans un contexte de changements climatiques.</li></ul>
Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation	<ul style="list-style-type: none"><li>La Commission a convenu de reprendre l'analyse du projet qui avait été suspendu le 10 mai 2017.</li></ul>
Rencontre entre la CQEK, le Comité de sélection et le Comité fédéral d'examen (COFEX-Nord) et le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)	<ul style="list-style-type: none"><li>Les membres ont discuté des intérêts et possibilités de rencontres entre les trois entités lorsque ces derniers sont appelés à travailler sur des projets communs.</li></ul>
Programme postsecondaire Nunavik Sivunitsavut	<ul style="list-style-type: none"><li>Les membres ont discuté de l'opportunité pour la Commission de rencontrer les étudiants du programme Nunavik Sivunitsavut.</li></ul>

## **1. Adoption de l'ordre de jour**

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour:

- Possibilité de rencontre entre la CQEK, la COFEX-Nord et le CCEK
- Programme postsecondaire Nunavik Sivunitsavut
- Départ et remplacement d'un membre de la CQEK

L'ordre du jour est adopté et se trouve à l'annexe A.

## **2. Suivi de la correspondance**

Le suivi de la correspondance est présenté à l'annexe B.

## **3. Adoption du compte rendu 234**

Le compte rendu 234 est approuvé.

## **NOUVEAUX DOSSIERS**

## **4. Nouveau Président de la CQEK**

### **4.1. Présentation du nouveau Président de la CQEK, Monsieur Pierre Philie**

La Commission de la qualité de l'environnement accueille son nouveau Président, Monsieur Pierre Philie, nommé par le Conseil des Ministres le 13 septembre 2017. Docteur en géographie, Pierre Philie travaille et habite au Nunavik depuis 1981. Au cours de ces années, il a occupé plusieurs postes dans cette région : chercheur en géographie de la santé au sein de l'Université de Montréal, secrétaire-trésorier au Village nordique d'Ivujivik où il a été nommé citoyen honoraire, consultant dans le domaine des évaluations environnementales, enseignant au Village nordique de Kangirsujuaq, négociateur dans le cadre de l'entente Nunavik Nickel et membre du COFEX-Nord et actuellement agent de séjour depuis maintenant sept ans au Parc national des Pingualuit. Pierre Philie s'est également impliqué au sein de diverses organisations politiques : conseiller municipal à Kangirsujuaq, secrétaire-trésorier au Nunaturlik Landholding corporation de Kangirsujuaq, membre du Comité Raglan et du Comité Nunavik Nickel.

### **4.2. Présentation des membres de la Commission**

Les membres présents effectuent un tour de table afin de se présenter à tour de rôle à Monsieur Pierre Philie.

## AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

### 5. Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.

#### 5.1. Rapports de suivi environnemental 2015 et 2016

Les 6 octobre 2016 et 20 juin 2017, la Commission a reçu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les rapports de suivi environnemental 2015 et 2016 du projet Nunavik Nickel de Canadian Royalties.

La lecture des informations fournies soulève plusieurs questionnements et préoccupations qui seront adressés à l'Administrateur. Les membres sont d'avis que bien que la documentation fournie puisse permettre d'obtenir une vision d'ensemble des impacts du projet Nunavik Nickel sur l'environnement et le milieu social, les analyses de ces impacts sont peu détaillées et ne permettent pas d'appuyer les conclusions et résultats présentés. La Commission souhaite s'assurer que ces analyses puissent relater l'évolution temporelle des résultats et impacts afin que l'on puisse déceler les tendances et est d'avis que, dans la mesure où des problèmes sont détectés, des mesures d'atténuation et de suivi supplémentaires doivent être mises en place par le promoteur.

Le tableau suivant résume l'ensemble des commentaires et enjeux soulevés par les membres de la CQEK sur le sujet.

Principaux commentaires et questionnements soulevés	
Condition 3 du certificat d'autorisation modifié le 1 <sup>er</sup> mars 2016	Les membres notent que la condition 3 du certificat d'autorisation modifié le 1 <sup>er</sup> mars 2016 n'a pas été respectée et souhaitent obtenir une réponse de la part du promoteur concernant les suivis des concentrations de métaux et de mercures dans la chair du poisson.
Objectifs environnementaux de rejet (OER)	La CQEK souhaite obtenir de la part du promoteur des précisions concernant les valeurs supérieures des OER obtenues au sein des rapports de suivi environnemental 2015 et 2016 afin de comprendre davantage les causes et effets des résultats sur l'environnement.
Qualité de l'eau de surface des cours d'eau récepteurs des effluents miniers	La Commission juge que les résultats présentés ne permettent pas d'avoir une appréciation de la qualité de l'eau de surface ni dans le temps ni selon la distance des points de rejets et souhaitent que le promoteur fournisse des données précises quant aux concentrations de cuivre et de nickel, de même que le pH présents dans les cours d'eau récepteurs des effluents miniers.
Eau de surface- Baie Déception	La CQEK souhaite que le promoteur lui confirme si un ensachage a eu lieu à Baie Déception en 2016.
Étude de suivi des effets sur	Dans le rapport de suivi de 2015, le promoteur conclut que les concentrations de cuivre et de nickel observées ne présentent pas un

l'environnement (ÉSEE) - Poisson	taux significatif pour avoir un impact direct. Les bases sur lesquelles cette repose affirmation ne sont pas claire aux yeux de la Commission et cette dernière s'attend à ce que le promoteur fournisse une analyse des données présentées permettant d'appuyer ses conclusions.
Concentration en mercure dans la chair des poissons du Lac Bombardier	La CQEK souhaite connaître les raisons du report du suivi des concentrations de mercure en 2017 considérant que deux conditions encadrent cette activité dans la modification de certificat d'autorisation du 1 <sup>er</sup> mars 2016.
Franchissabilité du pont-seuil à l'exutoire du Lac Bombardier	Les membres s'attendent à ce que le promoteur précise comment il peut confirmer l'efficacité du pont-seuil et de quelle manière s'assure-t-il que le poisson est en mesure de passer aux vitesses mesurées. La CQEK se questionne également à savoir sur quels arguments se base le promoteur pour affirmer que les mesures de vitesses énoncées dans le rapport de 2016 sont ponctuelles et non représentatives avec le type de suivis effectué.
Présence du Quai	La commission souhaite savoir si le promoteur possède un plan de contingence en cas de bris au quai et si des mesures en cas d'urgence sont prévues, notamment en regard au transport, à la livraison et la sécurité.

Pour conclure, les membres inuits de la Commission se montrent insatisfaits par rapport aux communications effectuées avec la population des communautés touchées par le projet, spécifiquement en ce qui concerne la qualité de l'eau. Il est convenu que la Commission adressera une demande au promoteur afin que ce dernier explique de quelle manière la situation sera améliorée.

**Action :** Rédiger une ébauche de lettre destinée à l'Administrateur qui sera présentée et approuvée à la prochaine réunion de la CQEK.

## 6. Rapports annuels de surveillance environnementale 2015 et 2016 de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation

### 6.1. Rapports annuels de suivi environnemental 2015 et 2016

Le MDDELCC a transmis à la Commission, les 11 mai 2016 et 16 mai 2017, les rapports de suivi environnemental 2015 et 2016 de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation. Il est question pour la Commission de déterminer si la surveillance environnementale s'avère adéquate et répond de manière satisfaisante au programme de suivi environnemental, aux conditions n° 23, 30, 33, 34 et 40 jointes au certificat d'autorisation global du 5 mai 1995 ainsi qu'aux conditions n°1 et 4 jointes à la décision de la Commission rendue en juillet 2007 pour le projet minier Raglan.

La lecture des informations fournies soulève quelques questionnements relativement aux eaux de surface ainsi qu'au suivi des poissons. Une demande de complément d'information sera adressée à l'Administrateur afin de permettre à la Commission de compléter l'analyse des rapports de suivi environnemental 2015 et 2016.

### *Eaux de surface*

En ce qui concerne les eaux de surface, les membres demandent à ce que l'ajout de trois nouveaux points de référence situés en dehors des zones de drainage où des forages avaient eu lieu fasse l'objet d'une demande lors du dépôt du programme de surveillance des phases II et III de la mine Raglan. Il est entendu que le promoteur devra fournir à la Commission les données et l'analyse des mesures récoltées dans le cadre du suivi de la contamination des eaux de surface par des ions majeurs et des métaux totaux.

### *Suivi des poissons*

La CQEK souhaite rappeler au promoteur qu'elle est dans l'attente d'un retour de la part de ce dernier en réponse aux questions qui lui ont été adressées concernant le suivi non légal de l'omble chevalier. La Commission souhaite ainsi que le promoteur effectue une demande de modification lors du dépôt du programme de surveillance et de suivi des phases II et III afin d'y intégrer le suivi non légal de l'omble chevalier.

Finalement, les membres discutent des enjeux liés aux plans de restauration de la mine Raglan et de la mine 14 qui doivent être transmis à la CQEK à chaque cinq ans. Une nouvelle version du plan de restauration de mine Raglan a été transmise par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à la direction régionale du MDDELCC. La compagnie a été avisée qu'elle devait faire parvenir à la CQEK le plan de restauration à jours de la mine Raglan ainsi que le plan de la mine 14 qui n'avait pas encore été transmis. Nous nous attendons à recevoir ce plan en février 2018.

**Action :** Envoyer une lettre à l'Administrateur.

## **7. Projet de gravière Ippialuk I par la corporation foncière Nayumivik de Kuujuuaq**

### **7.1. Document complémentaire : réponses aux questions et commentaires**

Dans le cadre d'un projet de restauration des bancs d'emprunts, la corporation foncière Nayumivik de Kuujuuaq souhaite procéder à la restauration de la gravière Ippialuk I pour de l'entretien routier. Cette gravière est localisée sur la route menant vers la Baie d'Ungava à environ 17 km du village nordique de Kuujuuaq sur des terres de catégories I et à l'intérieur des limites municipales du village. La superficie d'exploitation totale est de 3,9 ha dont 3,2 ha sont déjà découverts. Le volume d'extraction de gravier annuel est anticipé à 20 000 tonnes métriques. Une partie de la gravière Ippialuk I avait déjà été exploitée dans le passé et la restauration de cette zone est prévue avec des mesures d'atténuation, notamment pour la protection des cours d'eau à proximité.

La lecture des renseignements préliminaires reçus par la CQEK le 14 juillet 2017 avait soulevé plusieurs questionnements. Une série de questions et commentaires ont ainsi été adressés à l'Administrateur le 28 juillet 2017. Le promoteur a par la suite fait parvenir au sous-ministre du MDDELCC, un complément d'information aux renseignements préliminaires le 15 septembre 2017.

À la suite de la lecture des informations obtenues, les membres s'entendent pour non-assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Toutefois la Commission souhaite rappeler au promoteur que l'exploitation du banc d'emprunt doit se faire au-dessus de la nappe phréatique en tout temps. Il est également convenu que la Commission s'attend à ce que le promoteur valide, chaque année d'exploitation, la présence d'Hirondelle de rivage. Dans le cas de présence confirmée, le promoteur devra prendre les mesures appropriées pour assurer la protection des individus présents et de leurs nichées.

Finalement, les membres de la Commission se disent également préoccupés par le fait que les utilisateurs du secteur n'ont pas été informés des travaux qui auront lieu et souhaitent que le promoteur instaure et maintienne un mécanisme de communication avec les utilisateurs du secteur tout au cours des travaux afin d'être en mesure de recevoir et de traiter leurs préoccupations, leurs plaintes ou leurs questions.

**Action :** Envoyer une lettre à l'Administrateur.

## 8. **Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujjuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik**

### 8.1. Document complémentaire : réponses aux questions et commentaires

Dans le but de répondre aux besoins en termes de constructions domiciliaires, de développement communautaire et industriel de la communauté de Kuujjuaq, la corporation foncière Nayumivik souhaite procéder à l'ouverture d'un nouveau banc d'emprunt à proximité de la route menant à la marina au nord du village de Kuujjuaq. Le banc d'emprunt proposé est situé à 2 km du village nordique de Kuujjuaq, sur des terres de catégories I et à l'intérieur des limites municipales du village. La superficie totale d'exploitation est de 2,9 ha pour un volume d'extraction de gravier annuel anticipé jusqu'à 40 000 tonnes métriques et une durée de vie estimée de 5 ans.

La lecture des renseignements préliminaires reçus par la CQEK le 14 juillet 2017 avait soulevé plusieurs questionnements. Une série de questions et commentaires a été ainsi adressée à l'Administrateur le 28 juillet 2017. Le promoteur a par la suite fait parvenir au sous-ministre du MDDELCC, un complément d'information aux renseignements préliminaires le 15 septembre 2017.

Après avoir pris connaissance de ces informations, les membres conviennent de non-assujettir le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Toutefois, les membres s'entendent pour que les rappels évoqués dans le cadre du projet Ippialuk I discuté précédemment soient également adressés à la corporation foncière Nayumivik dans le cadre du présent projet.

Finalement, les membres se montrent préoccupés et discutent à nouveau des enjeux environnementaux liés à la multiplication des bancs d'emprunts et du choix des

méthodes et matériaux de construction des maisons dans un contexte de changements climatiques. Les membres sont d'avis que cette question doit être soulevée à l'échelle du Nunavik, que les l'ensemble des parties prenantes se concertent et qu'un portrait global reflétant la situation à ce sujet soit effectué afin de proposer des solutions alternatives. Il est convenu que la Commission s'informerait des moyens disponibles afin de faire valoir ses préoccupations.

**Action :** Envoyer une lettre à l'Administrateur.

## 9. **Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation**

### 9.1. Correspondance entre Hydro-Québec et Pituvik Landholding Corporation

Le projet Innavik consiste à aménager une centrale hydroélectrique de 8 MW sur la rivière Inukjuak. Le promoteur soutient que cette ressource hydraulique permettra une transition pratiquement complète du diesel et de l'huile à chauffage de la communauté d'Inukjuak vers cette nouvelle source d'énergie renouvelable. La signature d'un contrat avec Hydro-Québec s'avère essentielle à la réalisation du projet en question. Le 10 mai 2017, l'analyse du projet a été suspendue puisque le promoteur n'avait pas démontré que des échanges avec Hydro-Québec avaient été amorcés en ce sens. Une série de questions et commentaires ont été adressés à Pituvik Landholding Corporation par la même occasion. Le 5 octobre 2017, le MDDELCC a fait parvenir à la CQEK un complétant d'information de la part du promoteur précisant la nature des échanges entre ce dernier et Hydro-Québec. Il est ainsi question pour la Commission de rendre une décision quant à la reprise de l'analyse du dossier.

Les membres ont pris connaissance des informations fournies et conviennent de reprendre l'analyse du projet. La Commission est ainsi prête à recevoir les réponses aux questions et commentaires datant du 10 mai dernier par l'entremise d'un addendum à l'étude d'impact déposé en 2010 qui inclura une nouvelle description du projet ainsi qu'une mise à jour des impacts appréhendés. Les membres tiennent également à ce que le promoteur leur fasse part de tout changement ou positionnement de la part de la société Hydro-Québec à l'égard du projet Innavik.

**Action :** Envoyer une lettre à l'Administrateur.

## 10. **Varia**

### 10.1. Aperçu du budget de la Commission et compte bancaire

Ce point est reporté à la prochaine réunion de la CQEK.

## 10.2. Rencontre entre la CQEK, le Comité de sélection et le Comité fédéral d'examen (COFEX-Nord) et le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK)

Le président amène le point que la CQEK, le comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) et les comités fédéraux que sont le Comité de sélection et le Comité fédéral d'examen (COFEX-Nord) sont appelés à travailler sur des projets et enjeux se recoupant à l'occasion. Les membres discutent de l'intérêt et de la possibilité pour les ces entités de se rencontrer pour des fins de présentations et dans l'idée de travailler de pairs. Les membres ont consenti à évaluer chaque cas de manière individuelle selon les projets à l'ordre du jour. Dans le but de valider la démarche, s'il y a lieu, des vérifications devront également être faites auprès de l'Administrateur en regard à ce qui est stipulé au sein de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois à cet égard.

## 10.3. Programme postsecondaire Nunavik Sivunitsavut

Le programme Sivunitsavut est présenté par Monsieur Pierre Philie aux membres de la Commission. Il s'agit d'un nouveau programme postsecondaire conçu par le Collège John Abbott à Montréal en collaboration avec la Commission scolaire Kativik afin de permettre aux jeunes nunavimmiuts de comprendre, entre autres, le contexte culturel, historique, socioéconomique et politique du Nunavik. Les membres discutent de l'opportunité pour un ou une membre de la Commission de rencontrer les étudiants du dit programme et ainsi introduire la CQEK et ses champs d'action. Cette présentation aurait lieu à Montréal ou lors d'une possible visite des élèves à Kangiqsujuaq au mois de mars 2018.

## 11. Prochaines réunions

- La prochaine réunion (CQEK 236) est planifiée, de manière tentative, en date du 14 décembre 2017. Les membres discutent de la possibilité de tenir la réunion CQEK 236 lors de la Conférence Arctic Change 2017 qui aura lieu à Québec du 11 au 15 décembre. Une rencontre téléphonique aura lieu au préalable afin de confirmer la date et le lieu auprès de l'ensemble des membres de la Commission.

**Annexe A**  
**Ordre du jour**

**235<sup>e</sup> réunion**

*5 octobre 2017, 13h30 à 17h30*  
*Club Atwater, 3505 Avenue Atwater, Montréal, QC H3H 1Y2*

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre de jour
2. Suivi de la correspondance
3. Adoption du compte rendu 234

**NOUVEAUX DOSSIERS**

4. Passation de la Présidence de la CQEK
  - 4.1. Présentation du nouveau Président de la CQEK, Monsieur Pierre Philie
  - 4.2. Présentation des membres de la Commission  
*Tâche : Pour discussion*

**AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

5. Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.
  - 5.1. Rapport de suivi environnemental 2015 et 2016  
*Tâche : Pour décision*
6. Rapport annuel de surveillance environnementale 2015 et 2016 de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation
  - 6.1. Rapport annuel de surveillance environnementale 2015 et 2016  
*Tâche : Pour décision*
7. Projet de gravière Ippialuk I par la corporation foncière Nayumivik de Kuujjuaq
  - 7.1. Document complémentaire : réponses aux questions et commentaires  
*Tâche : Pour décision*

8. Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik
    - 8.1. Document complémentaire : réponses aux questions et commentaires  
*Tâche : Pour décision*
  
  9. Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation
    - 9.1. Correspondance entre Hydro-Québec et Pituvik Landholding Corporation  
*Tâche : Pour décision sur la relance d'analyse du dossier*
  
  10. Varia
    - 10.1. Aperçu du budget de la Commission et compte bancaire
    - 10.2. Possibilité de rencontre entre la CQEK, la COFEX-Nord et le CCEK
    - 10.3. Programme postsecondaire Nunavik Sivunitsavut
  
  11. Prochaines réunions
- 

## **DOSSIERS EN COURS D'ANALYSE**

1. Projet d'exploitation du gisement Puimajuq / Projet minier Nunavik Nickel par Canadian Royalties
  - 1.1 Mise à jour du projet : Modification du certificat d'autorisation  
*Tâche : Pour information*
  
2. Projet de gravière Ippialuk I par la corporation foncière Nayumivik de Kuujuaq
  - 2.1 Renseignements préliminaires  
*Tâche : Pour information*
  
3. Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik
  - 3.1 Renseignements préliminaires  
*Tâche : Pour information*
  
4. Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation
  - 4.1 Correspondance entre Hydro-Québec et Pituvik Landholding Corporation  
*Tâche : Pour information*
  
5. Rapport annuel de surveillance environnementale 2015 et 2016 de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation
  - 5.1 Rapport annuel de surveillance environnementale 2015 et 2016  
*Tâche : Pour information*

6. Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.
  - 6.1 Rapport de suivi environnemental 2015 et programme de surveillance et de suivi environnemental – version 4
  - 6.2 Rapport de suivi environnemental 2016

*Tâche : Pour information*

**Annexe B**  
**Suivi de la correspondance du 26 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2017**

PROJET	DE/À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
<b>Projet de nettoyage de site dans le parc - Parc National Tursujuq (3215-18-004)</b>	de la CQEK au MDDELCC	Autorisation de modification de certificat d'autorisation sous condition	Émis le 26 juillet 2017	Tel que décidé à la réunion 234 le 26 juillet 2017 Accusé de réception reçu le 2017-07-31	--
	du MDDELCC au promoteur		Reçu le 15 août 2017	--	--
<b>Projet de gravière Ippialuk I par la corporation foncière Nayumivik de Kuujjuaq (3215-03-010)</b>	de la CQEK au MDDELCC	Questions et commentaires	Émis le 28 juillet 2017	Tel que décidé à la réunion 234 le 26 juillet 2017 Accusé de réception reçu le 2017-08-02	--
	du MDDELCC au promoteur		Reçu le 9 août 2017	--	--
<b>Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujjuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik (3215-03-011)</b>	de la CQEK au MDDELCC	Questions et commentaires	Émis le 28 juillet 2017	Tel que décidé à la réunion 234 le 26 juillet 2017 Accusé de réception reçu le 2017-08-02	--
	du MDDELCC au promoteur		Reçu le 9 août 2017	--	--
<b>Projet de construction de deux refuges dans le parc national des Pingualuit par le MFFP (3215-18-002)</b>	du MDDELCC au promoteur	Modification du certificat d'autorisation	Reçu le 28 juillet 2017	Tel que décidé à la réunion 232 le 217 mai 2017	--

PROJET	DE/À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
<b>Compte entreprise de la CQEK auprès d'Air Inuit Ltée</b>	Air Inuit à CQEK	Entente de transport	Reçu le 31 juillet 2017	15% de rabais sur le tarif Flex	--
<b>Projet d'énergie éolienne à Katinniq par mine Raglan (3215-10-007)</b>	de la CQEK au MDDELCC	Autorisation de modification de certificat d'autorisation sous conditions	Émis le 31 juillet 2017	Tel que décidé à la réunion 234 le 26 juillet 2017  Accusé de réception reçu le 2017-08-04	--
<b>Projet d'amélioration du passage de l'omble chevalier entre le lac Detombe et la baie d'Ungava par la Corporation foncière Nunavik d'Aupaluk (3215-17-008)</b>	du MDDELCC au promoteur	Attestation de non-assujettissement	Reçu le 09 août 2017	Tel que décidé à la réunion 233 le 15 juin 2017	--
<b>Projet d'exploitation du gisement Puimajuq / Projet minier Nunavik Nickel par Canadian Royalties (3215-14-007)</b>	du MDDELCC au promoteur	Demande d'un rapport détaillé des consultations publiques	Reçu le 9 août 2017	Tel que décidé à la réunion 233 le 15 juin 2017	--
<b>Projet de minerai de fer à enfournement direct, Projet « 2A », au Nunavik, par Tata Steel Minerals Canada Limited (3215-14-014)</b>	du MDDELCC au promoteur	Modification du Certificat d'autorisation sous conditions	Reçu le 23 août 2017	Tel que décidé à la réunion 232 le 17 mai 2017	--